

Pv de la commission technique

21.11.2014 Hôtel al Ponte, Wangen an der Aare

Sont présents: von Niederhäusern (BE-FR), Oettli (SeR), Rella (NW), Beeli (Richter), Lanker (GR), Ducrey Barbara(Le), Di Natale Nathalie(GRPR), Schmucki (ZS), Schiess (OS)

Excusés: Höneisen (Prési), Wild (WY), Passeraub (Wa)

1. PV de la dernière assemblée

Le PV est accepté à l'unanimité

Rédaction du PV

Andi Schiess

2. Information sur la démission de Joseph Rais, nouveau représentant du Groupe Lémanique Barbara Ducrey

Joseph Rais démissionne de la commission technique pour des raisons professionnelles, il est remplacé avec effet immédiat par Barbara Ducrey.

3. Proposition des juges: Limitation dans le temps pour les examens de juges

La requête du délégué des juges est examinée par la commission qui conclut que l'examen théorique doit être passé en une année et l'examen pratique dans un délai de trois ans après l'admission de l'aspirant juge.

a. Organe des juges– Urs Imhof

Les personnes qui cumulent actuellement une double fonction à la SSDS et au WSCS ne doivent pas être suspendues par la commission technique ou le comité de la SSDS. De l'avis de la CT, c'est à l'assemblée générale (GV) de statuer sur leur compte. La commission technique recommande au comité de faire examiner la position/problématique de Urs en tant que juge instructeur directement par l'assemblée générale.

4. Proposition du comité SSDS: Examen de juge pour Benoit Gertsch

Conformément au règlement, l'examen de juge de Benoît devra être supervisé par les trois juges instructeurs.

5. Proposition du comité SSDS: Epreuves de travail amicales

La proposition de certains membres concernant les concours amicaux n'est pas retenue par la CT, puisque ces épreuves ne sont pas conformes au règlement. Cette proposition pourrait facilement être adaptée au règlement actuel de la SSDS par quelques modifications. Les organisateurs de ce type d'épreuves seront informés par écrit que le déroulement de leurs rencontres devra être adapté au règlement ou avoir lieu en dehors du cadre de la SSDS.

6. Retrait d'une décision, président de la CT: Point 9 de la commission du 23.02.2013

Mauvaise décision/malentendu : Le point 9 est supprimé.

Un nouveau texte doit être présenté comme suit aux groupements régionaux :

Les concours qualificatifs doivent être publiés au plus tard 30 jours avant l'événement. Les inscriptions doivent être ouvertes au moins deux semaines avant l'épreuve. Pour les autres épreuves de travail aucune exigence de temps n'est définie.

7. Coup d'œil sur le programme de travail de la CT pour l'année 2015 ; définition des thèmes et des compétences, comme par exemples les rôles et les fonctions de la CT, limites dans les modifications du règlement des épreuves de travail, cours, etc.

Règlement :

- a. Actuellement, la CT ne voit aucun intérêt à standardiser le règlement. Le règlement est assez large pour permettre aux organisateurs d'épreuves de travail une vaste marge de manœuvres. A l'avenir, il faudra mettre les considérations sur la protection des animaux en premier plan.
- b. Communication CT-Comité
Les échanges entre la CT et le comité doivent être simplifiés. De courts rapports sur le contenu des séances peuvent aider à simplifier ces feed-backs. Le président de la CT s'occupe de l'élaboration d'un cahier des charges.

3. Divers

a. **Publication des requêtes.** Les propositions qui sont mises à l'ordre du jour de la commission technique seront publiées dans un encart réservé à cet effet sur le portail de la SSDS. Les membres intéressés doivent pouvoir s'informer indépendamment et rendre un feed-back aux délégués de leurs groupements régionaux respectifs.

b. **Absence de certains délégués des groupements régionaux.**

L'expédition de la convocation et de l'ordre du jour de la CT a rencontré quelques problèmes. Certains délégués n'ont pas reçu l'e-mail de convocation. A l'avenir le mail de convocation sera sujet à des confirmations de lecture.

c. **Election d'un nouveau président SSDS pour 2015.**

On recherche un candidat à la présidence de la SSDS, les délégués de la CT doivent rester attentifs à des candidatures potentielles dans leurs groupements respectifs.

d. **Membres de la SSDS qui ne font partie d'aucun groupement régional.**

La CT voudrait que le comité se penche sur le cas des membres SSDS domiciliés en Suisse qui ne font partie d'aucun groupement régional. La CT demande qu'une solution raisonnable soit trouvée à ce problème.

Prochaine séance :

La prochaine séance de la commission technique aura lieu le 06.02.2015 à 18.00 h à l'Hotel Al Ponte à Wangen an der Aare.

La séance est clôturée à 22.30

Wangen an der Aare, Andreas Schiess

Pour la traduction, DiNat.